

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

▶▶▶▶▶▶▶▶ Faire reconnaître ses compétences
▶▶▶▶▶▶▶▶ pour obtenir une certification

Pourquoi ? Obtenir une certification professionnelle totale ou partielle pour la reconnaissance de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle

Pour QUI ?

Toute personne engagée dans la vie active, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non

Quel certificat obtenir avec la VAE :

- Un diplôme ou titre professionnel national délivré par l'Etat
- Un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur
- Un titre délivré par un organisme de formation ou une chambre consulaire
- Un certificat de qualification professionnelle créé par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) d'une branche professionnelle

Les filières concernées par France VAE actuellement éligibles sont :

- Le sanitaire et social
- La grande distribution
- L'industrie métallurgique
- Les métiers du sport

Consultez les diplômes actuellement disponibles via France VAE en scannant ce QR code :



Durée



Sur 10 mois
max.

Modalités



En individuel
& collectif
& travaux
personnels



En présentiel ou
en visioconférence

Tarifs



1920€ à 2760€
Forfait (CPF)

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

▶▶▶▶▶▶ Faire reconnaître ses compétences
▶▶▶▶▶▶ pour obtenir une certification

Pourquoi ? Obtenir une certification professionnelle totale ou partielle pour la reconnaissance de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle

Pour QUI ?

Toute personne engagée dans la vie active, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non

Quel certificat obtenir avec la VAE :

- Un diplôme ou titre professionnel national délivré par l'Etat
- Un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur
- Un titre délivré par un organisme de formation ou une chambre consulaire
- Un certificat de qualification professionnelle créé par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) d'une branche professionnelle

Les filières concernées par France VAE actuellement éligibles sont :

- Le sanitaire et social
- La grande distribution
- L'industrie métallurgique
- Les métiers du sport

Consultez les diplômes actuellement disponibles via France VAE en scannant ce QR code :



Durée



Sur 10 mois
max.

Modalités



En individuel
& collectif
& travaux
personnels



En présentiel ou
en visioconférence

Tarifs



1920€ à 2760€
Forfait (CPF)